

CHD n°1

Casablanca, le 14 juillet 2010

Toutes Directions

Objet: Primes de fonction des industries chimiques.

La présente note a pour objet de fixer les formules de calcul et les modalités d'octroi des primes et indemnités de fonction à certaines catégories de personnel travaillant aux Industries Chimiques.

A. FORMULE DE CALCUL

Les primes sont calculées sur la base de la formule suivante :

 $P = t \times J \times N$

> P = Prime mensuelle en Dirhams

➤ t = Montant journalier servant au calcul de la prime, donné en annexes I-1 et I-2.

> J = Nombre de jours ouvrant droit à la prime dans le mois considéré

N = Appréciation globale de l'activité, égale à :

0 : activité insuffisante1 : activité satisfa sante

B. CONTROLE DE L'OCTROI DES PRIMES ET INDEMNITES

La Division concernée adresser mensuellement aux Directions RH locales, pour chaque prime ou indemnité, un étal précisant le bénéficiaire et le montant versé selon le modèle prévu en annexe II.

N.B: La suspension, un mois donné, de l'envoi de ces documents servant essentiellement au contrôle des montants, entraînera le mois qui suit, la suspension du paiement de ces primes.

La présente note, qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2010, abroge toutes les dispositions antérieures en la matière et notamment la DRH/GP/V n° 41 du 10 août 2007.

Le Directeur Executif du Pôle Capital Humain, pi

Monamed EL KADIRI

$\overline{}$
9
201
et
uillet
.=
4
-
пр
n°1
CHD
O
à la (
ď
_
Annexe

Prime ou Indemnité	Bénéficiaires	Lieux (1)	t
Prime d'effluents (Gaz et Acide)	- TAMCA des Services Production et Entretien - Ouvriers des Catégories 1 à 7 "JOUR"	 Atelier Engrais: Transporteurs Vibrants Cribles, Granulateur Préneutralisateur de ligne D.A.P (en cours de campagne) Atelier Phosphorique: Stockage Attaque et Filtration Atelier Sulfurique: Grillage, Contact Fusion et Filtration soufre 	12,00DH/Poste pour les TAMCA X1 à X3 " Jour " (Production) et Ouvriers Catégories 1 à 7 " Jour " 9,00DH/Poste pour les TAMCA X4 à X6 "Jour" (Production) 9,00DH/Poste d'Intervention pour le Personnel d'Entretien
Prime de Chaleur (1)	- TAMCA X1 à X3 "JOUR" - Ouvriers des Catégories 1 à 7 "JOUR"	- Atelier Engrais: Chambre de Combustion Granulateur Atelier Phosphorique: Concentration - Atelier Sulfurique: Sortie- Cendres Fours et Chaudières, Evacuation des cendres.	13,00DH/Poste
			(*) accordée uniquement pendant la période du 1er juin au 30 septembre
Prime de Poussière (1)	- TAMCA (Production et Entretien) - Ouvriers Catégories 1 à 7 "JOUR"	 Ateliers Engrais, Ateliers : TSP-NPK Atelier Phosphorique : Broyage Atelier Sulfurique : Broyage Surveillance Alimentation des fours Surveillance d'humidificateur 	Entretien 7,00DH/Demi-Poste Exploitation
		Réception Expédition (Rex Usine) Port : Déchargement et reprise Déchargement et Stockage phosphate et Broyage Déchargement et stockage Soufre.	9,00DH/Poste pour le personnel TAMCA 11,00DH/Poste pour les Ouvriers

la liste des lieux peut être revue en cas d'amélioration technologique et après avis Pessources Humaines locales).

Prime de Travaux	1	Ouvriers des Catégories 1 à 7 "Jour"	3,00DH/Poste: Intervention en hauteur entre 12 et 36 mètres
Dangereux		N.B.: Les agents des Services Entretien appelés à intervenir dans les endroits pour lesquels il est inetitué des Primes de Poussière et de Chalaur ou	4,00DH/Poste : Travaux de tranchées souterraines 7,00DH/Poste : Travaux de sablage
		d'Effluents pourraient bénéficier de ces primes aux	9,00DH/Poste: Travaux de soudure sous-Argon
		taux prévus en tonction de la durée des travaux et de l'annréciation de la hiérarchie	100,00DH/Poste: Travaux de plongées sous-marines
	N Paris		5,00DH/Poste: Travaux nécessitant le port obligatoire d'une tenue anti-acide complète
Indemnité des :	1	Ouvriers des Catégories 1 à 4 "Jour"	3,50DH/Jour
Vaguemestres Gardiens et Concierges	1	Employés de la Catégorie 1 "Bureau" chargés des fonctions de vaguemestres de gardien ou de concierge des locaux sociaux	N.B
			L'indemnité sert :
		N.B: La liste des services recourant a un	- à rembourser à titre forfaitaire les frais exposés par
		(ou concierge) est arrêtée par la DRH sur la base des propositions des Divisions	les vaguemestres au titre de leurs déplacements (essence, réparations etc) par bicyclette ou Vélomoteur.
			 à rémunérer, à titre forfaitaire pour les gardiens et concierges affectés à demeure, l'astreinte liée à la nature de leur affectation
Prime de rendement des Conducteurs de Camions	1	Conducteur de Camions de plus de 15 Tonnes assurant le transport des acides.	4,40DH/Poste (1)
Prime de rendement des Conducteurs d'Engins	1	Conducteurs d'Engins (Bulldozers, Grues et Pelles Mécaniques).	3,30DH/Poste (1)
Prime de rendement des Conducteurs de Pelles	1	Conducteurs de Pelles pour l'alimentation des fours et fondoir.	4,95DH/Poste (1)
(4) O		distribution of the desired of the second of	

(1) Ces primes sont accordées en fonction de la durée des travaux et de l'appréciation de la hiérarchie.



DOCUMENT DE CONTROLE DE LA PRIME DES INDUSTRIES CHIMIQUES

DIVISION:	
Service : (codes)	Mois de:

Nom et Prénom	Mle	Code Emploi	Nombre Jours	Montant prime (Dhs)
		N No.		
		-		

Le chef de Division,